

# Réforme de l'assurance chômage : le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, envisage un recours devant le Conseil d'État

 [franceinfo.fr/economie/emploi/chomage/reforme-de-l-assurance-chomage-le-secretaire-general-de-la-cfdt-laurent-berger-envisage-un-recours-devant-le-conseil-d-etat\\_4317939.html](https://franceinfo.fr/economie/emploi/chomage/reforme-de-l-assurance-chomage-le-secretaire-general-de-la-cfdt-laurent-berger-envisage-un-recours-devant-le-conseil-d-etat_4317939.html)

3 mars 2021

Invité de franceinfo, le secrétaire général de la CFDT a estimé que cette réforme était "injuste, incohérente, déséquilibré, anachronique" et n'avait "pas lieu d'être".

[franceinfo](#)

Radio France

Publié le 03/03/2021 08:35 Mis à jour le 03/03/2021 08:35



Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, à l'Élysée le 4 juin 2020. (YOAN VALAT / POOL)

*"On va regarder ce qu'il est possible de faire en termes de recours, notamment au Conseil d'État", a déclaré, mercredi 3 mars sur franceinfo, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, au sujet de la réforme de l'assurance-chômage qui doit entrer en vigueur le 1er juillet.*

## franceinfo : Que pensez-vous de cette réforme ?

**Laurent Berger** : Cette réforme est injuste, incohérente, déséquilibrée, anachronique, et donc elle n'a pas lieu d'être. Elle est injuste parce qu'elle tape sur les chômeurs les plus précaires qui sont déjà des grandes victimes de la crise que nous traversons. Elle est anachronique parce que est-ce que c'est le moment de faire une réforme qui fera des économies sur le dos des chômeurs alors qu'on ne sait pas quelle sera la situation du

chômage en juillet ? Elle est incohérente parce qu'y compris les mesures qui permettaient d'inciter à un retour à l'emploi sont annulées. Elle est déséquilibrée parce qu'on nous dit qu'il y a un bonus-malus pour lutter contre la précarité mais il est repoussé en juillet 2022.

### **Qu'allez-vous faire contre ce texte ?**

On va regarder ce qu'il est possible de faire en termes de recours, notamment au Conseil d'État. On verra comment le fait et avec ceux qui veulent le faire. On va aussi avec les associations, ce qu'on avait commencé à faire, incarner ce que veut dire cette réforme. On montrera des exemples très concrets de ce que vont être les conséquences pour les demandeurs d'emploi. On va essayer de la repousser et on sait que ça va être compliqué.

### **Le mode de calcul va changer. Qu'est ce qui ne vous convient pas ?**

La précarité c'est une contrainte, c'est une plaie pour les travailleurs qui la subissent et c'est de la responsabilité des employeurs s'ils ont des contrats courts. Ce dont il est question c'est la situation concrète des demandeurs d'emploi. Il y a 840 000 personnes qui vont être concernées par ce nouveau calcul du salaire journalier référent. On parle de baisses d'indemnisations de 20% à 40%, pour certains d'entre eux on va passer de 900 euros d'indemnisation à 650 euros. On ne parle pas de gens qui touchent 5 000 euros et qui auraient un peu d'efforts à faire. On parle de gens qui touchent 900 euros. Le seuil de pauvreté est de 1 060 euros dans le pays. On est dans une réforme, au moment d'une crise énorme, où le choix a été fait de soutenir massivement l'économie, les entreprises, le revenu des travailleurs à travers l'activité partielle et où on tape sur le revenu des chômeurs.

### **Élisabeth Borne dit que les chômeurs toucheront moins, mais que les indemnisations seront versées sur une période plus longue. Qu'en pensez-vous ?**

On les habitue à passer du peu à très, très peu en leur disant qu'ils auront quelques mois supplémentaires. C'est du chômage récurrent. Ce ne sont pas des gens qui s'installent durablement, ce sont des gens qui subissent la précarité. On a mis un système d'assurance chômage qui leur permet dans les trous d'être indemnisés. Ce sont des gens qui vont avoir concrètement une baisse de rémunération sur la durée.

### **La réforme introduit la dégressivité des allocations uniquement pour ceux qui gagnent plus de 4 500 euros brut lorsqu'ils travaillent. Le comprenez-vous ?**

La dégressivité n'a jamais produit aucun effet. Ceux dont on parle sont plutôt des cadres et, on le sait, particulièrement ceux de plus de 50 ans, ont du mal à retrouver du travail. On instaure cette dégressivité en faisant croire que ces gens-là vont faire attention à ne pas retrouver du travail à la fin de leurs droits. Il faut arrêter, c'est encore une vision des demandeurs d'emploi qui est erronée. Ce qui me met en colère c'est que cette réforme

était injuste en 2019, mais elle était sur un choix politique qui était de contraindre les demandeurs d'emploi à retrouver du travail. Aujourd'hui, elle est totalement injuste et anachronique.